

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 482**5 mai 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| (L)'Alliance Révision, S.à r.l., Luxembourg | 23121 | Gandalf Holding S.A., Luxembourg | 23131 |
| Alcafin S.A., Luxembourg | 23134 | Gandalf Holding S.A., Luxembourg | 23131 |
| Alfa Finance Holdings S.A., Luxembourg | 23121 | General Mediterranean Holding S.A., Luxembourg | 23135 |
| Antonie, S.à r.l., Luxembourg | 23119 | Glanbia Luxembourg S.A., Luxembourg | 23120 |
| Antonie, S.à r.l., Luxembourg | 23119 | Grandin S.A., Luxembourg | 23128 |
| Antonie, S.à r.l., Luxembourg | 23119 | Harrier International S.A. | 23118 |
| Antonie, S.à r.l., Luxembourg | 23119 | Hepta Consult S.A., Luxembourg | 23126 |
| Beal Pharma, S.à r.l., Strassen | 23107 | Immobilière Royale S.A., Luxembourg | 23112 |
| Beal Pharma, S.à r.l., Strassen | 23107 | IN Holdings I, S.à r.l., Luxembourg | 23132 |
| Bis 120 S.A., Luxembourg | 23117 | IN Holdings I, S.à r.l., Luxembourg | 23132 |
| Boccaleone 167 S.A., Luxembourg | 23127 | Julius Baer Multicash Advisory S.A.H., Luxembourg | 23117 |
| Boreana S.A., Luxembourg | 23099 | Julius Baer Multiclient Advisory S.A.H., Luxembourg | 23135 |
| Boroo Gold S.A., Luxembourg | 23113 | Julius Baer Multicooperation Advisory S.A.H., Luxembourg | 23116 |
| Boss Energiesysteme, GmbH, Grevenmacher | 23122 | Julius Baer Multifund Advisory S.A.H., Luxembourg | 23135 |
| C.E.O., S.à r.l., Luxembourg | 23126 | Julius Baer Multiselect Advisory S.A.H., Luxembourg | 23116 |
| Cardoso et Frères, S.à r.l., Senningerberg | 23127 | Julius Baer Multistock Advisory S.A.H., Luxembourg | 23107 |
| Createrra S.A., Luxembourg | 23118 | Julius Baer (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 23119 |
| Createrra S.A., Luxembourg | 23118 | L&C Partners S.C.I., Luxembourg | 23123 |
| Crown York Holding S.A., Luxembourg | 23125 | Lagorno S.A., Luxembourg | 23129 |
| Dabih, S.à r.l., Luxembourg | 23115 | Lairnisia Investment S.A., Luxembourg | 23129 |
| Dalmore, S.à r.l., Luxembourg | 23123 | Lamazère Holding S.A., Luxembourg | 23129 |
| Design Connection, S.à r.l., Dudelange | 23121 | Lermita S.A., Luxembourg | 23128 |
| DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg | 23120 | Luxact S.A., Luxembourg | 23132 |
| Diligentia AG-Unternehmensberatung | 23090 | Luxfinance S.A., Luxembourg | 23130 |
| E.A.I., S.à r.l., Bertrange | 23122 | Magnus S.A. Holding, Luxembourg | 23130 |
| Ely International S.A.H., Luxembourg | 23120 | Mando Company S.A., Luxembourg | 23130 |
| Ely International S.A.H., Luxembourg | 23120 | Marita S.A., Luxembourg | 23133 |
| Ely International S.A.H., Luxembourg | 23120 | Matpre S.A., Luxembourg | 23126 |
| Euro Immo Invest & Conseil S.A., Luxembourg | 23113 | Meridel Holding S.A., Luxembourg | 23133 |
| Euro Immo Invest & Conseil S.A., Luxembourg | 23113 | Merope Holding S.A., Luxembourg | 23132 |
| Euro Immo Invest & Conseil S.A., Luxembourg | 23113 | Meter Service Corporation, S.à r.l., Luxembourg | 23091 |
| Executive Management, S.à r.l., Luxembourg | 23127 | MMAC International S.A., Luxembourg | 23127 |
| Experts et Patrimoines S.A., Luxembourg | 23099 | Multicorp Holding S.A., Luxembourg | 23090 |
| Experts et Patrimoines S.A., Luxembourg | 23100 | | |
| Farsalo S.A., Luxembourg | 23128 | | |
| (De) Fuarwemëscher, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 23123 | | |
| Furla International Holding S.A., Luxembourg | 23126 | | |
| Gabrifin S.A., Luxembourg | 23109 | | |
| Gandalf Holding S.A., Luxembourg | 23131 | | |
| Gandalf Holding S.A., Luxembourg | 23131 | | |

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Najac Holding S.A., Luxembourg | 23136 | Surface Holding S.A., Luxembourg | 23117 |
| Newhold S.A., Luxembourg | 23136 | Surface Holding S.A., Luxembourg | 23117 |
| Nordika Holding S.A., Luxembourg | 23136 | Tech-Concept S.A.H., Steinfort | 23098 |
| Novalux S.A., Luxembourg | 23134 | Terracota International Trade & Finance S.A., Strassen | 23129 |
| Oliwa Holding S.A., Luxembourg | 23133 | Thames Water Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg | 23122 |
| Oma S.A., Luxembourg | 23134 | Thames Water Overseas Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg | 23122 |
| Oscar S.A., Luxembourg | 23091 | Timber Invest S.A., Strassen | 23130 |
| Otello, S.à r.l., Bour | 23116 | TMF Management Luxembourg S.A., Luxem- bourg | 23116 |
| PanSilva S.A., Mertert | 23114 | TW S.A., Luxembourg | 23134 |
| PanSilva S.A., Mertert | 23115 | Zanolini International Luxembourg S.A., Luxem- bourg | 23126 |
| Patri Participations Holding S.C.A., Luxembourg | 23100 | Zouga S.A., Luxembourg | 23108 |
| Profitrust Investment Advisory Company S.A., Luxembourg | 23125 | | |
| RF International S.A., Luxembourg | 23135 | | |
| Riata, S.à r.l., Luxembourg | 23122 | | |
| Sunrays S.A., Luxembourg | 23133 | | |

DILIGENTIA AG - UNTERNEHMENSBERATUNG, Aktiengesellschaft.

H. R. Diekirch B 6.555.

Außerordentliche Hauptversammlung des Verwaltungsrates am 8. April 2003

Es sind erschienen:

1. Herr Christian Seidel, Steuerfachangestellter, wohnhaft in L-6691 Moersdorf, 7, am Ieweschte Flouer
2. Herr Hermann Stute, Systemanalytiker und Ass. d. L. in Deutschland, wohnhaft in D-54290 Trier, Krahenstr. 5
3. Herr Walter Nolles, Dipl.- Ing. und Architekt, wohnhaft in D-54296 Trier, Lasinkystr. 15
4. Herrn Dr. Winfried Niggemeyer, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54295 Trier, Stefan-George-Str. 13,

Die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, treten zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Einzigster Punkt der Tagesordnung ist die Abberufung von Herrn Christian Seidel als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Gesellschaft und die Ernennung des Herrn Hermann Stute zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Die Parteien fassen, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Herr Christian Seidel, der am 29. Juni 2002 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates der Gesellschaft bestellt worden war, wird mit sofortiger Wirkung von diesem Posten abberufen, bleibt indessen Mitglied des Verwaltungsrates.
2. Als neuen Verwaltungsratsvorsitzenden und geschäftsführenden Verwalter, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten kann, wird Herr Hermann Stute ernannt.

Vorstehende Beschlüsse erfolgten einstimmig; weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Moersdorf, den 8. April 2003.

W. Niggemeyer / W. Nolles / Ch. Seidel / H. Stute

Enregistré à Diekirch, le 16 avril 2003, réf. DSO-AD00087. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900830.4/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2003.

MULTICORP HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.783.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

MULTICORP HOLDING

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017118.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

OSCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 159, rue de Cents.
R. C. Luxembourg B 44.057.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Signature

Mandataire

(016151.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

METER SERVICE CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.815.

STATUTES

In the year two thousand three, on the third of April,
Before us Maître Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

METER HOLDING CORPORATION S.A., having its registered office at 31-33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Hereby represented by Mrs Delphine Tempé, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of one proxy established on April 3, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form.

There is formed a private limited liability company (*«société à responsabilité limitée»*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the *«Company»*), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the *«Law»*), as well as by the articles of association (hereafter the *«Articles»*), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination.

The Company will have the denomination METER SERVICE CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. Registered office.

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) divided into one thousand (1,000) shares (*«parts sociales»*) of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

7.1.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2. The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP shall be a shareholder of METER HOLDING CORPORATION S.A., it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one manager from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Article 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant manager(s) in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

7.1.2.3 In case of plurality of managers, the general shareholders' meeting shall appoint the remaining managers in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

7.1.3. A manager may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4. In the event a manager is removed or replaced or in the event a manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP shall be a shareholder of METER HOLDING CORPORATION S.A., it shall be represented on the board of managers.

7.1.5. The members of the board of managers shall not be compensated for their services as managers, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholder's meeting.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20th of the month of June, at 3 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments

to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles.

These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, for as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP shall be a shareholder of METER HOLDING CORPORATION S.A., the provisions of Article 7.1.2, 7.1.3 and 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

| Subscriber | Number of shares | Subscribed amount | % of share capital |
|--|------------------|-------------------|--------------------|
| METER HOLDING CORPORATION S.A., prenamed . | 1,000 | 25,000 | 100 |
| Total | 1,000 | 25,000 | 100 |

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,840.-.

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by the following managers:

- a. Philip Prescott, accountant, born on July 5, 1968, in Liverpool, Great Britain, residing at 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom;
- b. Stef Oostvogels, attorney at law, born on April 21, 1962, in Brussels, Belgium, residing at 20, Avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg.
- c. Delphine Tempé, attorney at law, born on February 15, 1971, in Strasbourg, France, residing at 20, Avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 31-33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trois avril,

Par-devant Maître Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

METER HOLDING CORPORATION S.A., établie et ayant son siège social à 31-33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

ici représentée par Mme Delphine Tempé, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1. Forme sociale.

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que

ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres titres de créances qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination.

La Société aura la dénomination: METER SERVICE CORPORATION, S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

7.1.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1. En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP est associé de METER HOLDING CORPORATION S.A., il est habilité à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2. En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 7.1.2.1. ci-dessus, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

7.1.2.3. En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents statuts.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP est associé dans METER HOLDING CORPORATION S.A., il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5. Le(s) gérant(s) ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant(s), sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser au(x) gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20 du mois de juin, à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes.

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**11.1 - L'exercice social**

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. De plus, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP est associée de METER HOLDING CORPORATION S.A., les dispositions des articles 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4 ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III LP.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteur | Nombre de parts sociales | Montant souscrit | % de capital social |
|---------------------------------|--------------------------|------------------|---------------------|
| METER HOLDING CORPORATION S.A.. | 1.000 | 25.000 | 100 |
| Total | 1.000 | 25.000 | 100 |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.840,-.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

a. Philip Prescottt, comptable, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Grande Bretagne, résidant au 111 Strand, Londres, WC2R, OAG, Grande-Bretagne;

b. Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, résidant au 20, Avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg.

c. Delphine Tempé, avocate, née le 15 avril 1971 à Strasbourg, France, résidant au 20, Avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 31-33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Tempé, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 17CS, fol. 37, case 3. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

J. Delvaux.

(016895.3/208/438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

TECH-CONCEPT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8422 Steinfort, 14, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 72.615.

Aujourd'hui le 16 avril 2003

Sont réunis en assemblée générale au siège social de la société TECH-CONCEPT SAH, 14, Rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort.

(1) La société de droit anglais MAYA INVEST LTD., avec siège social à 4, Broad Street, JE48TS, Saint-Héliier, Jersey, ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.

Teneur de 500 actions

(2) La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée.

Teneur de 500 actions

En total 1.000 actions

Toutes les actions étant représentées, l'assemblée est déclarée constituée régulièrement et est déclarée ouverte à 20.00 heures.

Avec unanimité des votes, est nommé comme Président et comme Secrétaire de cette assemblée, Monsieur Lucien Voet, qui accepte ses mandats.

Le Président donne lecture de l'agenda:

(1) démission et décharge du commissaire aux comptes

(2) nomination du commissaire aux comptes

(3) divers

Les actionnaires présents déclarent d'avoir dûment pris connaissance de l'agenda.

(1) Démission et décharge du commissaire aux comptes

L'assemblée vote avec unanimité: la démission de la société LUX AUDIT RÉVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, Route d'Esch comme commissaire aux comptes.

(2) Nomination du commissaire aux comptes

L'assemblée vote avec unanimité: la nomination de la société ELPERS & CO, RÉVISEURS D'ENTREPRISES,, S.à r.l. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, comme commissaire aux comptes à partir de l'année 1999.

(3) Divers

Le Président demande, sans réaction quelconque des actionnaires présents, s'il y a encore des points à discuter.

L'assemblée donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, expert comptable, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de cette assemblée soient officialisées dans les formes prescrites.

Le Président déclare l'assemblée clôturée à 21.00 heures.

Rédigée au Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie reconnaît d'en avoir reçu une.

Pour MAYA INVEST LTD

L. Voet

Pour AUDICO INTERNATIONAL S.A.

L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04353. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016711.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

BOREANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 78.350.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2003 que l'assemblée générale a procédé à une reconstitution entière du conseil d'administration (administrateurs sortants: Jean Pirrotte et Gerty Marter) et a nommé nouveaux administrateurs:

- Monsieur Carlo Corba Colombo, directeur de sociétés, né à Milan (Italie), le 22 novembre 1944, demeurant à I-20121 Milan (Italie), Via dell'Orso, 16

- Monsieur Filippo Dollfus De Volkersberg, directeur de sociétés, né à Lugano (Suisse), le 2 août 1948, demeurant à CH-6900 Lugano (Suisse), Via degli Amadio 1

- Madame Martine Schaeffer, maître en droit, née à Luxembourg, le 29 juin 1965, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, née à Birkenfeld/Nahe (Allemagne), le 31 octobre 1966, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des administrateurs nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016741.4/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

EXPERTS ET PATRIMOINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 80.067.

L'an deux mille trois, le huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EXPERTS ET PATRIMOINES S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 649 du 18 août 2001.

La séance est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Monsieur Alain S. Garros, conseil juridique et fiscal, domicilié professionnellement au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et une actions d'une valeur nominale de mille euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros sont dûment présentes à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.

2. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Résolution

L'article 2 des statuts concernant l'objet social est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le courtage en assurances et toutes activités y rattachées.

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation, y compris à l'étranger.

La société pourra notamment s'intéresser par voie d'apport ou autrement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, dans toutes sociétés ou entreprises lorsque ces sociétés ou entreprises sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son développement ou l'extension de ses activités, y compris à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui lui paraissent utiles dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à quinze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. S. Garros, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, vol. 17CS, fol. 33, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(016873.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

EXPERTS ET PATRIMOINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 80.067.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 400 du 8 avril 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(016872.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.821.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

1) PATRINVEST, société en commandite par actions, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée;

2) PATRI S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch.

ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions qui a pour raison sociale «PATRI» et pour dénomination particulière PATRI PARTICIPATIONS HOLDING (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 26 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision de la Gérance, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où la Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'investissement par voie d'acquisition, de souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières, notamment par la participation à la direction et à la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes opérations civiles, financières, industrielles ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, de garanties, de prestations de services ou par d'autres moyens.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations et toutes formes d'autres dettes titrisées ou non. En général, elle peut prendre des mesures de contrôle et de supervision, effectuer toute opération de nature commerciale, industrielle ou financière, et poursuivre toute activité qui se révèle directement ou indirectement utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Responsabilités. Le (les) associé(s) commandité(s) est (sont) indéfiniment et solidairement responsable(s) des engagements de la Société.

Art. 6. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/dix millième du capital social. La Société n'a pas prévu de parts d'intérêts au profit des associés commandités.

Art. 7. Forme des actions. Les actions seront émises sous forme nominative ou au porteur, ou pour partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire, sauf disposition contraire de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Les actionnaires peuvent, à toute époque et à leurs propres frais, demander la conversion de leurs actions au porteur en actions nominatives et inversement étant entendu que les associés commandités doivent à tout moment détenir au moins une action sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions. Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Les certificats d'actions nominatives ou les actions au porteur seront signés par un Gérant. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par un Gérant, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par un Gérant. Si des certificats d'actions nominatives ont été émis l'inscription du transfert ne sera effectué qu'après la remise à la Société du certificat d'actions.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires nominatifs peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires nominatifs par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter les copropriétaires de l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, intervenir dans les affaires sociales ou demander la liquidation de la Société.

Art. 8. Libération des actions. Lorsque des actions partiellement libérées ont été émises, la Gérance peut librement décider à quel moment et à concurrence de quel montant la quote-part non libérée des actions doit être libérée. Les actionnaires en seront informés par lettre recommandée quinze jours à l'avance.

Lorsque la Gérance aura ainsi appelé la libération d'une quote-part supplémentaire des actions, les actionnaires qui, à l'expiration du délai de quinze jours mentionné ci-avant, n'auront pas satisfait à leur obligation, seront tenus de payer à la Société, outre le montant appelé, des intérêts calculés au taux de l'intérêt légal, augmenté de deux pour cent, à partir du jour de l'exigibilité des fonds.

Par ailleurs, lorsqu'un second appel de fonds signifié par lettre recommandée sera resté sans résultat pendant un mois, l'actionnaire en question pourra être déchu de ses droits par décision de la Gérance. En ce cas, les actions de l'actionnaire en question seront vendues, sans préjudice du droit de la Gérance de lui réclamer le restant dû, ainsi que tous dommages et intérêts éventuels.

Les actionnaires peuvent être autorisés par la Gérance, aux conditions que celle-ci déterminera, à verser à la Société des montants non encore appelés sur les actions.

Art. 9. Transfert des actions.

9.1. Transferts envisagés

Par «Transfert», il faut entendre pour l'application du présent article 9 toute cession ou transmission à titre onéreux ou gratuit, entre vifs ou pour cause de mort, y compris en cas de cession, d'apport, d'échange ou autrement, qu'elle porte sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit d'actions ou sur des droits préférentiels de souscription de la Société (ci-après dénommés indistinctement les «Actions Offertes»).

Les Transferts entre actionnaires ainsi qu'au profit de parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclus sont libres. En cas d'Actions Offertes détenues fiduciairement par un actionnaire au profit d'un bénéficiaire économique tiers, notamment au profit d'un porteur de certificats d'un bureau d'administration (administratiekantoor) de droit néerlandais, tout Transfert par cet actionnaire en faveur du bénéficiaire économique est également libre. Tout autre Transfert est soumis aux règles prévues aux articles 9.2 à 9.6 ci-après.

Tout Transfert non conforme à une ou plusieurs dispositions du présent article sera nul et non avenu et la Société refusera de plein droit de reconnaître cette cession, pour quelque raison que ce soit.

9.2. Notification à la Gérance et convocation d'une assemblée générale des actionnaires.

A la seule exception des Transferts libres prévus à l'article 9.1 ci-dessus, tout projet de Transfert doit être notifié à la Gérance, au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception par l'actionnaire envisageant de transférer ses Actions Offertes («l'Actionnaire Transférant»).

Cette notification devra mentionner à peine de nullité de cette notification:

- l'identité complète de l'Actionnaire Transférant, à savoir, s'il s'agit d'une personne physique ses nom, prénom, profession et adresse ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination sociale complète et l'adresse de son siège (l'«Identité Complète»);
- l'identité Complète de la personne qui propose d'acquérir les Actions Offertes (le «Candidat Acquéreur»);
- le nombre total d'Actions Offertes dont le Transfert est envisagé;
- le prix proposé par le Candidat Acquéreur, exprimé en Euro;
- toutes les autres modalités du Transfert.

En annexe de la notification, devront figurer, à peine de nullité de cette notification, des documents probants démontrant le sérieux du Candidat Acquéreur, de son offre et les moyens de financement dont il dispose pour payer l'intégralité du prix concerné. Le prix concerné correspond au prix total des Actions Offertes, étant entendu que si le Transfert envisagé porte sur des Actions Offertes représentant plus d'un tiers du capital social de la Société, le prix concerné correspond au prix total des Actions Offertes majoré du prix de la totalité des autres actions ou, selon le cas, des droits préférentiels de souscription émis par la Société.

Après réception de cette notification, la Gérance convoquera une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue au plus tard dans les trente (30) jours de la réception par la Gérance de la notification. L'assemblée générale des actionnaires ainsi convoquée se déroulera de la manière prévue ci-après.

9.3. Exercice du droit de préemption.

Lors de ladite assemblée générale des actionnaires, chacun des actionnaires autres que l'Actionnaire Transférant (ci-après «les Bénéficiaires») pourra exercer son droit de préemption en indiquant le nombre d'Actions Offertes qu'il entend acquérir, aux mêmes conditions que celles proposées au Candidat Acquéreur ou par celui-ci.

Tout Bénéficiaire qui ne sera pas présent ou représenté, lors de ladite assemblée générale, ou qui, tout en étant présent ou représenté, ne manifestera pas son intention ferme d'acquérir des Actions Offertes par l'exercice de son droit de préemption, sera réputé avoir renoncé irrévocablement à exercer son droit de préemption sur les Actions Offertes.

La délivrance et le transfert de la propriété des Actions Offertes dûment préemptées de la sorte aura lieu le jour du paiement des Actions Offertes par les Bénéficiaires. Ce paiement devra avoir lieu dans un délai de soixante (60) jours à dater de l'assemblée générale prévue par le présent article 9.3. Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, à un intérêt de retard au taux légal.

Si le nombre total d'Actions Offertes que les Bénéficiaires souhaitent acquérir est supérieur ou égal au nombre total d'Actions Offertes que l'Actionnaire Transférant envisage de transférer, il sera procédé entre les Bénéficiaires ayant exprimé leur volonté de préempter à une répartition au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société telle que cette participation est établie par la liste de présence à l'assemblée générale visée par le présent article 9.3.

Si le nombre total d'Actions Offertes que les Bénéficiaires souhaitent acquérir est inférieur au nombre total d'Actions Offertes que l'Actionnaire Transférant envisage de transférer ou si aucun droit de préemption n'est exercé, les Actions Offertes pour lesquelles les Bénéficiaires n'ont pas exprimé leur volonté de préempter seront soumises à la procédure d'agrément telle que décrite ci-après.

9.4. Décision d'agrément de la Gérance.

Si le nombre total d'Actions Offertes que les Bénéficiaires souhaitent acquérir est inférieur au nombre total d'Actions Offertes que l'Actionnaire Transférant envisage de transférer ou si aucun droit de préemption n'est exercé, la Gérance sera tenue de s'exprimer de façon discrétionnaire sur l'agrément du Candidat Acquéreur. La décision de la Gérance est à notifier à l'Actionnaire Transférant dans les trente (30) jours à partir de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception.

9.5. Agrément et Droit de sortie conjointe

En cas d'agrément du Candidat Acquéreur, l'Actionnaire Transférant sera libre de transférer au Candidat Acquéreur les Actions Offertes non préemptées comme il est prévu à l'article 9.3. et ce, moyennant le respect des conditions du présent article 9.5.

Les Bénéficiaires pourront exiger du Candidat Acquéreur - pour lequel l'Actionnaire Transférant se porte fort - qu'il leur achète de façon concomitante et conjointe, tout ou partie de leurs propres actions ou droits préférentiels de souscription et ce, aux mêmes conditions et au même prix. Ce droit des Bénéficiaires (le «Droit de sortie conjointe») n'existera toutefois que pour autant qu'un tel Transfert au Candidat Acquéreur porte sur des Actions Offertes représentant au moins un tiers du capital de la Société. Il est entendu que le Droit de sortie conjointe s'applique également en cas de Transfert par l'Actionnaire Transférant à un même Candidat Acquéreur d'un tiers des Actions Offertes de la Société, par le biais de deux ou plusieurs transactions.

Lorsque les conditions d'application du droit de sortie conjointe sont réunies, les Bénéficiaires seront informés de l'agrément du Candidat Acquéreur par convocation d'une assemblée générale des actionnaires qui doit être tenue au plus tard dans les trente (30) jours de l'envoi par la Gérance de la lettre recommandée d'agrément à l'Actionnaire Transférant. Lors de cette assemblée générale des actionnaires, chacun des Bénéficiaires pourra s'exprimer sur sa volonté d'exercer son Droit de sortie conjointe.

Tout Bénéficiaire qui ne sera pas présent ou représenté lors de ladite assemblée générale ou qui, tout en étant présent ou représenté, ne manifestera pas son intention ferme d'exercer son Droit de sortie conjointe, sera réputé avoir renoncé irrévocablement à exercer ce droit sans préjudice au Droit de sortie conjointe de chacun des autres Bénéficiaires.

Quelle que soit la proportion des Actions Offertes par rapport au nombre total d'actions ou, selon le cas, de droits préférentiels de souscription de l'Actionnaire Transférant, les Bénéficiaires pourront demander l'exercice de leur Droit de sortie conjointe sur la totalité ou sur une partie seulement de leurs propres actions ou, selon le cas, de leurs droits préférentiels de souscription.

La délivrance et le transfert de la propriété des actions, ou selon le cas, des droits préférentiels de souscription, qui seront transférés, par application de la présente clause de Droit de sortie conjointe, auront lieu le jour du paiement des actions ou, selon le cas, des droits préférentiels de souscription dûment achetés de la sorte. Le paiement de ces actions ou droits aux Bénéficiaires par le Candidat Acquéreur devra avoir lieu et au plus tard dans un délai de trente (30) jours à dater de l'assemblée générale prévue par le présent article 9.5. Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, à un intérêt de retard au taux légal. Il est entendu que la délivrance, le transfert de la propriété des Actions Offertes transférées par l'Actionnaire Transférant ainsi que le paiement par le Candidat Acquéreur à l'Actionnaire Transférant du prix des Actions Offertes ne pourront intervenir que concomitamment ou postérieurement au paiement des actions ou, selon le cas, des droits préférentiels de souscription transférés par application du Droit de sortie conjointe.

9.6 Refus d'agrément

En cas de refus d'agrément, la Gérance sera tenue de proposer, dans un délai de trois mois à partir de l'envoi de la lettre recommandée de refus d'agrément, à l'Actionnaire Transférant un ou plusieurs autres candidats acquéreurs (dont éventuellement la Société elle-même dans le respect de l'article 10) disposés à acquérir la totalité des Actions Offertes que l'Actionnaire Transférant souhaite transférer, sous déduction éventuelle des Actions Offertes préemptées comme prévu à l'article 9.3 ci-dessus, et ceci aux mêmes conditions que celles indiquées dans la notification susmentionnée de l'Actionnaire Transférant.

Il est expressément stipulé que lorsque la Société propose plusieurs candidats acquéreurs la proportion que chacun des candidats acquéreurs propose d'acquérir dans les Actions Offertes doit être telle que l'ensemble des offres d'acquisition porte sur un nombre d'Actions Offertes égal à la totalité des Actions Offertes que l'Actionnaire Transférant souhaite transférer le cas échéant, sous déduction éventuelle des Actions Offertes préemptées comme prévu à l'article 9.3 ci-dessus.

L'Actionnaire Transférant pourra durant trente (30) jours à partir de la proposition par la Société d'un ou de plusieurs candidats acquéreurs, renoncer au transfert des Actions Offertes non préemptées et ce, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la Gérance au siège social de la Société.

Si l'Actionnaire Transférant n'a pas renoncé au transfert des Actions Offertes, le ou les candidats acquéreurs disposent d'un délai de trente (30) jours à partir de l'expiration du délai de trois mois prévu à l'alinéa premier du présent article 9.6 pour payer le prix des Actions Offertes. La délivrance et le transfert de propriété de ces Actions Offertes interviendront le(s) jour(s) du ou des paiement(s) des Actions Offertes concernées.

Si, soit à l'expiration du délai de trois mois prévu à l'alinéa premier du présent article 9.6, la Société n'a pas proposé un ou plusieurs candidats acquéreurs, soit le ou les candidats acquéreurs n'ont pas, pour une raison quelconque, payé le prix des Actions Offertes dans le délai prévu au troisième alinéa du présent article 9.6 (à l'exclusion de toute raison imputable à l'Actionnaire Transférant), l'agrément du Candidat Acquéreur, initialement refusé par la Société, sera considéré comme donné.

Art. 10. Rachat d'actions. La Société peut, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ses propres actions. En particulier, la Société peut acquérir ses propres actions par simple décision de la Gérance, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, lorsque cette acquisition est nécessaire pour éviter à la Société un dommage grave et imminent.

Dans ce cas, la détention d'actions propres est soumise aux conditions suivantes:

- tous les droits attachés aux actions rachetées, et en particulier le droit de vote, seront suspendus; quant au droit aux dividendes, il sera soit suspendu pendant la durée de détention des actions par la Société, soit maintenu au profit des futurs acquéreurs des actions;

- si les actions sont comptabilisées à l'actif du bilan, il est établi au passif une réserve indisponible, d'un même montant. Les actions acquises en violation des prescriptions légales doivent être cédées dans un délai d'un an à partir de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les actions doivent être annulées.

Art. 11. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cents millions Euros (EUR 300.000.000,-).

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, la Gérance pourra ainsi augmenter le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille Euros (EUR 299.969.000,-) pour porter le capital social à trois cents millions Euros (EUR 300.000.000,-). Cette autorisation d'augmenter le capital social pourra être renouvelée conformément aux dispositions légales. En particulier, la Gérance est autorisée:

- à réaliser toute augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives, avec ou sans émission d'actions nouvelles, par voie de versements en espèces, d'apports en nature ou encore par voie d'incorporation de bénéfices, de primes d'émissions ou de réserves au capital;

- à fixer, la date de l'augmentation ou des augmentations successives et, s'il y a lieu, l'endroit, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Les primes d'émission éventuellement payées par les actionnaires lors d'une telle augmentation de capital devront être affectées à un compte indisponible à ouvrir au passif du bilan. Le droit de disposer des primes versées sur ce compte

est réservé à l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu toutefois que la Gérance aura le droit d'incorporer tout ou partie de ces primes au capital social.

A la suite de chaque augmentation de capital, réalisée comme prévue ci-dessus dans le cadre du capital autorisé et dûment constatée dans les formes légales, l'article 6 des présents statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée par acte notarié à la demande de la Gérance.

Art. 12. Droit préférentiel de souscription. Lors de toute augmentation du capital souscrit décidée par l'assemblée générale des actionnaires ou par la Gérance conformément aux dispositions susmentionnées, les actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires existants au pro rata de leur participation au capital social.

Le droit préférentiel de souscription peut être exercé pendant un délai fixé par l'assemblée générale des actionnaires ou par la Gérance, mais qui ne peut être inférieur à trente jours à dater de l'ouverture de la souscription.

Le droit de souscription préférentiel est négociable pendant toute la durée de souscription sans qu'il puisse être apporté à cette négociabilité d'autres restrictions que celles applicables aux actions auxquelles le droit de souscription préférentiel est attaché.

La Gérance peut décider que le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de souscription préférentiel accroît proportionnellement le droit de souscription préférentiel des autres actionnaires.

Le droit de souscription préférentiel décrit dans le présent article peut être limité ou supprimé lors d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par la Gérance agissant dans le cadre du capital autorisé.

Art. 13. Emission d'obligations. La Société par décision de la Gérance a la faculté d'émettre toutes sortes d'obligations, y compris des obligations hypothécaires.

Tant l'assemblée générale des actionnaires que la Gérance peuvent décider qu'il sera procédé à une émission d'obligations convertibles ou assorties d'un droit de souscription. A cet effet, la décision de l'assemblée générale des actionnaires est soumise aux conditions de présence et de majorité prévues pour la modification des statuts, tandis que la Gérance se conformera aux formalités prévues dans le cadre du capital autorisé, décrites à l'article il ci-dessus. Lors d'une telle émission d'obligations, les actionnaires jouiront d'un droit de souscription préférentiel semblable à celui qui leur est attribué lors d'une émission d'actions et qui est décrit à l'article 12 ci-dessus. Il est entendu toutefois que l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, la Gérance agissant dans le cadre du capital autorisé, pourra apporter à ce droit de souscription préférentiel les mêmes limitations ou suppressions que lors d'une augmentation de capital.

Art. 14. La Gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (individuellement un «Gérant», collectivement les «Gérants» ou la «Gérance»), choisis parmi les associés commandités.

La Société est actuellement gérée par un Gérant unique qui est son seul associé commandité, à savoir la société anonyme de droit luxembourgeois Patri.

L'assemblée générale des actionnaires pourra, en respectant notamment les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, nommer un ou plusieurs autres Gérants.

Art. 15. Fonctionnement de la Gérance. En cas de pluralité de Gérants, ceux-ci choisiront en leur sein un président et un ou plusieurs vice-présidents. Ils pourront également choisir un secrétaire qui n'aura pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions des Gérants et des assemblées générales des actionnaires.

Les Gérants se réuniront sur la convocation et sous la présidence du président ou en cas d'empêchement de celui-ci du vice-président le plus âgé ou, en cas d'empêchement de celui-ci, du Gérant désigné par ses collègues. Les réunions se tiennent au siège social ou à tout autre lieu de réunion indiqué dans l'avis de convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion de la Gérance en désignant par simple lettre, télégramme, télex, téléfax ou par tout autre moyen de communication permettant la reproduction d'un écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Aucun Gérant ne pourra présenter plus d'un de ses collègues.

Au cas où le Gérant ou un des Gérants serait une personne morale, celle-ci aura la faculté de nommer une personne physique à l'effet de la représenter lors des réunions de la Gérance. Lorsque le Gérant ou l'un des Gérants est constitué sous la forme d'une société anonyme et qu'il n'a pas procédé à une telle nomination, ledit Gérant sera toujours valablement représenté, le cas échéant par son administrateur-délégué sans que ce dernier n'ait à justifier de ses pouvoirs vis-à-vis des tiers, ou par tout autre représentant du Gérant conformément aux statuts dudit Gérant. La personne physique en question n'encourra pas la même responsabilité que celle mise à charge des Gérants ou des associés commandités par le seul fait qu'elle a représenté un Gérant lors d'une ou de plusieurs réunions de la Gérance.

Tout Gérant pourra participer à une réunion de la Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

La Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à une réunion de la Gérance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, étant entendu que les voix de ceux qui s'abstiennent ne seront pas prises en considération. La voix de celui qui préside la réunion de la Gérance est prépondérante en cas de parité de voix.

La Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télex, télécopieur ou par tout autre moyen de communication

permettant la reproduction d'un écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions de la Gérance seront tenus au siège social et signés par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la majorité des Gérants ayant participé à la réunion en question. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par au moins un Gérant.

Les Gérants ont droit à une rémunération fixe ou variable à charge de la Société, dont le montant sera déterminé par l'assemblée générale des actionnaires, sans cependant pouvoir être inférieur à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000) par an par Gérant. Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires a la faculté de leur allouer des jetons de présence. Les rémunération et jetons de présence alloués seront à charge de la Société.

Art. 16. Vacance d'un poste de Gérant. En cas d'incapacité légale, de faillite, de dissolution, de démission, de révocation ou d'une autre situation permanente empêchant un Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée. Dans ce cas, la Société sera provisoirement gérée par les Gérants restants ou, s'il n'y avait qu'un seul Gérant, par un administrateur provisoire nommé par le Conseil de Surveillance. L'administrateur provisoire n'a pas besoin d'être actionnaire et n'exécutera que les actes de gestion urgents et de simple administration.

Les Gérants restants, l'administrateur provisoire ou le Conseil de Surveillance devront convoquer une assemblée générale des actionnaires dans les quinze jours de la connaissance de la vacance du ou d'un poste de Gérant. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. Si la convocation de l'assemblée générale des actionnaires n'a pas été effectuée dans le délai de quinzaine, l'assemblée générale des actionnaires pourra être convoquée par tout actionnaire quelle que soit l'importance de sa participation dans la Société.

Art. 17. Pouvoirs de la Gérance. La Gérance est investie des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément et impérativement réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent à la Gérance.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement représentée par le Gérant unique ou par deux Gérants ou par toute personne à laquelle la Gérance agissant en collège aurait délégué spécialement pareil pouvoir de représentation.

Art. 19. Délégation. La Gérance pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y inclus le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) à des délégués de la Société qui auront les pouvoirs que la Gérance leur fixera.

Le ou les délégués à la gestion journalière pourront en outre conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé dans le cadre de la gestion journalière.

Les délégués ainsi nommés n'encourent pas la même responsabilité que celle mise à charge des Gérants ou des associés commandités.

Art. 20. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par la Gérance sur toutes les matières que la Gérance déterminera.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider que les membres du Conseil de Surveillance ont droit à une rémunération fixe, dont le montant sera déterminé au début de leur mandat par l'assemblée générale des actionnaires.

Cette rémunération ne peut être modifiée que de l'accord tant de l'assemblée générale des actionnaires que des membres du Conseil de Surveillance concernés.

Art. 21. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société sans porter atteinte aux pouvoirs de la Gérance.

Art. 22. Convocations. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par la Gérance de sa propre initiative ou sur demande du Conseil de Surveillance. Sauf stipulation contraire des présents statuts, l'Assemblée générale des actionnaires doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant ensemble un cinquième du capital social. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts, les assemblées générales des actionnaires seront convoquées dans les délais requis par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés et être d'accord sur l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de novembre à 11.30 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales extraordinaires des actionnaires pourront se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 23. Réunions. En vue d'être admis aux assemblées générales des actionnaires, les propriétaires d'actions nominatives sont tenus, à la demande discrétionnaire de la Gérance, d'informer la Gérance par écrit, cinq jours francs au

moins avant la date de l'assemblée, du nombre d'actions pour lesquels ils souhaitent exercer le droit de vote. A défaut de précision dans ce délai, ils sont censés vouloir y participer pour la totalité de leurs actions.

La Gérance pourra librement décider que les propriétaires d'actions au porteur sont tenus de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la date de l'assemblée, au siège social ou auprès d'une banque à indiquer le cas échéant dans les avis de convocation.

Toute Action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par lettre simple, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant la reproduction d'un écrit, un mandataire qui doit lui-même être actionnaire. Les actionnaires, personnes morales seront représentés par leurs organes légaux ou par un mandataire. Les mineurs, les interdits et autres incapables seront représentés par leur représentant légal. Les époux auront le pouvoir de se représenter réciproquement.

Les copropriétaires, ainsi que les créanciers et débiteurs gagistes devront se faire représenter par une seule et même personne. Les nus-proprétaires seront représentés par les usufruitiers sauf stipulation contraire dans l'acte constitutif d'usufruit.

La présidence des assemblées générales est assurée par le Gérant unique ou par le président de la Gérance, qui désigne un secrétaire et un scrutateur qui ne doivent pas être actionnaires. Le cas échéant, les Gérants présents complètent le bureau de l'assemblée.

L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points portés à l'ordre du jour. Au cas où les actionnaires représentant un cinquième du capital social requièrent qu'un point soit mis à l'ordre du jour, ils doivent en informer la Gérance suffisamment à l'avance pour que ce point puisse être inséré dans les avis de convocation; en tout cas, la Gérance devra en être informée au moins un mois avant la tenue de l'assemblée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé impérativement par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises quelque soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés et à la majorité simple des voix attachées aux actions présentes et pour lesquelles un vote a été émis, étant cependant entendu qu'aucune décision ne sera valablement prise sans l'accord préalable de la Gérance.

Les procès-verbaux de toute assemblée générale des actionnaires seront signés par les membres du bureau ainsi que par tous les actionnaires qui le demandent. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant unique ou par la majorité des Gérants.

La Gérance a le droit de proroger l'assemblée générale des actionnaires conformément au droit luxembourgeois.

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. A la clôture de chaque exercice social, la Gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels.

Art. 25. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Assemblée Générale des actionnaires, sur recommandation de la Gérance, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Art. 26. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation préalable de la Gérance, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 27. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Art. 28. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à Luxembourg le 4 novembre 2003 à 11.30 heures.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) la société PATRI S.A., prédésignée, une action (1)

2) la société PATRINVEST, société en commandite par actions, prédésignée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions (9.999)

Total: dix mille actions (10.000)

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille six cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil de Surveillance:
 - a) Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
 - b) Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
 - c) Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
3. Les mandats des membres du Conseil de Surveillance prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 30 septembre 2003.
4. L'adresse de la Société est fixée à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
5. Pour autant que de besoin, l'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à l'article 19 des statuts, autorise la Gérance à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs du ou des Gérants.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, vol. 16CS, fol. 72, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

J. Elvinger.

(016917.3/211/448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

JULIUS BAER MULTISTOCK ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.426.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Dr. D. Steberl / D. Krawczyk

Deputy Managing Director / Head Accounting

(016794.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

BEAL PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.893A.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016902.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

BEAL PHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.893A.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016906.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ZOUGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.029.

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et obligataires de la société ZOUGA S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 63.029 auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de LEVI-BROGLIO S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 janvier 1998, publié au Mémorial C n° 333 du 12 mai 1998. Les statuts furent ensuite modifiés par acte du même notaire en date du 5 août 1998, publié au Mémorial C n° 787 du 28 octobre 1998.

L'assemblée est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, et Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, ayant tous les deux leur adresse professionnelle à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social et toutes les obligations de l'emprunt émis sont représentées, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires et les obligataires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires et obligataires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les actionnaires et obligataires comparants, respectivement leurs représentants, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Les actionnaires et les obligataires présents respectivement les mandataires des actionnaires et obligataires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 2.407.227,60 pour compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 du même montant, et augmentation de capital d'un même montant de EUR 2.407.227,60, à souscrire par l'actionnaire majoritaire et à libérer entièrement.

2. Acceptation de la souscription à l'entière de l'augmentation du capital social et de la libération intégrale de celle-ci.

3. Constatation que s'agissant d'un apport en nature, il n'y a pas lieu de réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

4. Entérinement du rapport d'expertise du réviseur d'entreprises luxembourgeois quant à l'apport en capital.

5. Constatation que l'article 5 des statuts sociaux reste inchangé.

6. Divers.

Madame le Président expose ensuite à l'assemblée générale que le conseil d'administration a en date du 26 février 2003 établi un projet de scission de la Société, lequel a été publié au Mémorial C n° 269 en date du 13 mars 2003. Il échet de constater que la réalisation du projet de scission dans les conditions actuelles n'est pas possible. En effet les conditions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée ne sont pas remplies pour la constitution d'une des nouvelles sociétés. C'est pourquoi il y a lieu d'abord de procéder à une augmentation du capital social de la Société suivie d'une réduction du capital d'un même montant pour apurer les pertes réalisées au 31 décembre 2002.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, prend par votes séparés et unanimes, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de EUR 2.407.227,60 (deux millions quatre cent sept mille deux cent vingt-sept euros et soixante cents).

Intervient alors l'actionnaire majoritaire la société LAFFAN LIMITED, société de droit de l'Ile de Man, avec siège à Douglas (IOM) St. James Chamber's, Athol Street, ici représentée par Mademoiselle Martine Gillardin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à l'Ile de Man en date du 11 avril 2003, laquelle intervenante représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire à l'entière de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par la conversion en capital d'une partie de l'emprunt obligataire convertible émis le 6 août 1998, à concurrence de EUR 2.407.046,13 (deux millions quatre cent sept mille quarante-six euros et treize cents), et par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue à l'encontre de la Société et représentée par les intérêts échus sur le prêt emprunt obligataire à concurrence de EUR 181,47 (cent quatre-vingt-un euros et quarante-sept cents), totalisant EUR 2.407.227,60 (deux millions quatre cent sept mille deux cent vingt-sept euros et soixante cents).

L'assemblée prend acte de cette déclaration et en constate la réalité, le tout ayant aussi été démontré au notaire soussigné par la production d'une procuration émanant de la société LAFFAN LTD annexée à la prédite liste de présence.

Expertise

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément aux articles 26-1 et 32-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, établi en date du 11 avril 2003 par Monsieur Marcel Stephany, réviseur d'entreprises, demeurant à 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la composition et la valorisation de la créance qui constitue l'apport en capital.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

L'assemblée générale décide ensuite de réduire le capital social du même montant à concurrence de EUR 2.407.227,60 (deux millions quatre cent sept mille deux cent vingt-sept euros et soixante cents) pour compenser des pertes réalisées au 31 décembre 2002 jusqu'à due concurrence.

La preuve de l'existence de pertes réalisées a été apportée au notaire instrumentaire par un bilan au 31 décembre 2002 dûment approuvé par l'assemblée générale en date du 10 avril 2002, lequel bilan après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social et de l'emprunt obligataire convertible émis, accepte à l'unanimité la souscription de l'augmentation du capital social et la libération intégrale par LAFFAN LTD, prénommée, moyennant conversion en capital d'une partie de l'emprunt obligataire convertible, anticipant ainsi la date de conversion des obligations en capital telle que prévue au règlement d'émission de l'emprunt obligataire, ainsi que par la conversion d'une partie de la créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société ZOUGA.

Troisième résolution

L'assemblée constate que s'agissant d'un apport en nature, il n'y a pas lieu de réserver un droit de préférence à l'actionnaire minoritaire qui pour autant que de besoin déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de l'expertise de Monsieur Marcel Stephany en date du 11 avril 2003 et décide de l'entériner.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate, que suite à la présente opération d'assainissement réduction-augmentation du capital social, le capital social souscrit de la Société reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: M. Gillardin, G. Schneider, D. Martin, M. Lentz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 138S, fol. 80, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(016920.2/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GABRIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 92.840.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

2.- La société ULARIS FINANCE S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de GABRIFIN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juillet à 10.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois de juillet à 10.00 heures en 2004.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

| | |
|---|-----|
| 1.- PHILL ASSETS S.A. trois cent neuf actions | 309 |
| 2.- ULARIS FINANCE S.A. une action | 1 |
| Total: trois cent dix actions | 310 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur;
 - c) Monsieur Pierangelo Agazzini, Administrateur de sociétés, demeurant à Fentange; Administrateur;
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, vol. 16CS, fol. 74, case 7.- Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2003.

J. Elvinger.

(017127.3/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

IMMOBILIERE ROYALE, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 18.303.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

N. Zareba-Schmit.

(016805.3/1128/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.694.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 26 mars 2003*

L'Assemblée constate à la lecture des comptes annuels de la société que les pertes aux 31 décembre 2000 et 2001 excèdent 75% du capital social.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la Société et de ne pas dissoudre celle-ci.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016771.2/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.
Signature

(016773.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

EURO IMMO INVEST & CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.
Signature

(016776.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

BOROO GOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.742.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 18 mars 2003 que:
- les actionnaires décident à l'unanimité d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Mme Justine Magee, née le 1^{er} juin 1967 à Derby, Australie, demeurant à 217 Townshend Road, Subiaco WA 6008 Australie, en date du 18 mars 2003 en tant qu'administrateur de la société et lui accordent décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.
- Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer, avec effet immédiat, M. Leonard Homeniuk, directeur, né le 29 janvier 1947 à St. Boniface, Canada, demeurant à 61 Forest Hill Road, Toronto, Ontario, M4V 2L6 en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour avis conforme
M. Kohl
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016840.4/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

PanSilva S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 39.028.

Im Jahre zweitausenddrei, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft PanSilva S.A., mit Sitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 39.028,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit dem damaligen Amtssitz in Echternach am 8. Januar 1992, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 241 vom 4. Juni 1992, und

abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar im Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 16. Mai 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 383 vom 7. Oktober 1994 und am 1. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 124 vom 26. Februar 1999,

das Gesellschaftskapital wurde umgewandelt in Euro gemäss ausserordentlicher Gesellschafterversammlung unter Privatschrift, abgehalten am 18. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 361 vom 6. März 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Wolf Jäkel, wohnhaft in D-21521 Aumühle, Gärtnerstrasse 13.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Lies Vansteelant, wohnhaft in B-2275 Lille.

Die Versammlung wählte zur Stimmzählerin Frau Elke Holzmüller, wohnhaft in D-54294 Trier, Korumstrasse 4a.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft PanSilva S.A. sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 400 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung der Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Erneuerung des Verwaltungsrats mit Ermächtigung die Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten einem oder mehreren seiner Mitglieder oder auch Prokuristen anzuvertrauen.

2.- Varia

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitgliedern wird auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Roland Härtel, Holzkaufmann, geboren in Hamburg (Deutschland), am 15. Februar 1955, wohnhaft in D-25569 Bahrenfleth 1, Hohenweg.

- Herr Wolf Jäkel, Diplomholzwirt, geboren in Hannover (Deutschland), am 2. April 1956, wohnhaft in D-21521 Aumühle, Gärtnerstrasse 13.

- Frau Elke Holzmüller, Privatbeamtin, geboren in Renningen (Deutschland), am 1. Februar 1965, wohnhaft in D-54294 Trier, Korumstrasse 4a.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Jahresversammlung des Jahres 2008.

Zweiter und letzter Beschluss

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt die Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten einem oder mehreren seiner Mitglieder oder auch Prokuristen zu übertragen. Da die Tagesordnung somit erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen um 15.00 Uhr.

Abschätzung der Kosten

Die Kosten und Honorare welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf 700,- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Jäkel, L. Vansteelant, E. Holzmüller, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. 138S, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 14. April 2003.

P. Decker.

(016951.3/206/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

PanSilva S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 39.028.

Verwaltungsratssitzung

Der Verwaltungsrat vertreten durch:

- Herr Roland Härtel, wohnhaft in D-25569 Bahrenfleth, Hohenweg 1,
- Herr Wolf Jäkel, wohnhaft in D-21521 Aumühle, Gärtnerstrasse 13,
- Frau Elke Holzmüller, wohnhaft in D-54294 Trier, Korumstrasse 4a,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder der Aktiengesellschaft PanSilva S.A. zusammengetreten, welche sich rechtsgültig einberufen erklären um Nachfolgendes zu beschliessen:

Erster Beschluss

Die Versammlung erteilt Herrn Sebastiaan Smit in seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer, mit sofortiger Wirkung Demission mit Entlastung.

Zweiter Beschluss

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig, im Einverständnis mit der ausserordentlichen Generalversammlung vom heutigen Tage, Herrn Wolf Jäkel, Diplom Holzwirt, geboren in Hannover, am 2. April 1956, wohnhaft in D-21521 Aumühle, Gärtnerstrasse 13, sowie Dame Elke Holzmüller, Europasekretärin, geboren in Renningen, am 1. Februar 1965 die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten zu übertragen.

Dritter Beschluss

Der Verwaltungsrat bestätigt Herrn Roland Härtel, Holzkaufmann, geboren in Hamburg, am 15. Februar 1955, in seiner Eigenschaft als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied.

Vierter Beschluss

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig, im Einverständnis mit der ausserordentlichen Generalversammlung vom heutigen Tage, Dame Lies Vensteelant, Bürokauffrau, geboren in B-8820, am 30. August 1966 Torhout, wohnhaft in D-54294 Trier, Im Biest 28, an Stelle Herrn Wolf Jäkel, vorbenannt, zur Prokuristin zu ernennen.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird gegenwärtiges Protokoll abgeschlossen.

R. Härtel / W. Jäkel / E. Holzmüller.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. 138S, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(016955.3/206/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

DABIH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 78.984.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 8 novembre 2000

En vertu du contrat de cession de parts daté du 8 novembre 2000, CABLE AND MARKETING LIMITED, ayant son siège social à Town Centre Building, Po Box 125, Providenciales, Turks and Caicos, British West Indies, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 108 parts sociales d'une valeur de 100,- Euros chacune, à CANTRUST (CI) LIMITED avec siège social à 38 Esplanade, St Helier, Jersey, Channel Islands en tant que trustee de MEDIA TRUST

Ainsi, les parts de la société DABIH, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- CANTRUST (CI) LIMITED agissant en tant que trustee de MEDIA TRUST: 108 parts
- Mr Chris Wronski: 17 parts

Cet extrait se substitue et annule l'extrait daté du 10 novembre 2000.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016975.4/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

OTELLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7412 Bour, 5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.406.

Il est à noter que Madame Nadine Dierickx, 9, rue des Prés à B-4280 Hannut, donne sa démission en tant que gérant et ce avec effet immédiat.

Fait à Hannut, le 8 avril 2003.

Pour extrait analytique
N. Dierickx

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02939. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016914.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

JULIUS BAER MULTISELECT ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.428.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Dr. D. Steberl / D. Krawczyk

Deputy Managing Director / Head Accounting

(016796.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.421.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Dr. D. Steberl / D. Krawczyk

Deputy Managing Director / Head Accounting

(016797.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.946.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 7 mars 2003.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 mars 2003, que les administrateurs décident à l'unanimité de mettre fin avec effet immédiat au mandat de M. Olivier Dorier, demeurant à Olm (Luxembourg) en tant que fondé de pouvoir de la société et d'annuler tout pouvoir de signature lui conféré antérieurement.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016836.2/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

JULIUS BAER MULTICASH ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.420.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Dr. D. Steberl / D. Krawczyk

Deputy Managing Director / Head Accounting

(016799.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SURFACE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 36.727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2003

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2001 clôturant par une perte de USD 70.765,44.

Elle décide la continuation des activités, conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016800.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SURFACE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 36.727.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2003

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2000 clôturant par une perte de USD 70.765,44.

Elle décide la continuation des activités, conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016803.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

BIS 120 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.362.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 octobre 2002

Résolution unique

L'Assemblée Générale à l'unanimité renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs:

MM. Jean-Marie Boden

John Kartheiser

François Thill

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017059.3/510/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

HARRIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.256.

Il est porté à la connaissance de tiers que le domicile de la société HARRIER INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 62.256, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016809.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

CREATERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.917.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signatures.

(016813.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

CREATERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.917.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 avril 2003

Président: Monsieur Bernard Vulfs

Secrétaire: Monsieur Mario Nozza

Scrutateurs: Messieurs Michel Malchaire et Hugues Derem

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Il résulte de la liste des présences que 20.000 actions sur 20.000 sont présentes ou représentées, la présente assemblée a été valablement constituée et peut délibérer. L'assemblée a été valablement convoquée.

Voici les différentes résolutions:

1. après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes annuels faisant apparaître un bénéfice net pour l'exercice 2002 de EUR 307.165,04.

2. L'assemblée décide de la répartition du résultat comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT

| | En EUR |
|------------------------------------|--------------|
| Résultats reportés | 0 |
| Bénéfice de l'exercice | 307.165,04 |
| Acompte sur dividende | - 182.929,69 |
| Résultat disponible | 124.235,35 |
| | |
| Dotation à la réserve légale | - 15.358,25 |
| Distribution de dividende | - 98.320,31 |
| Bénéfice à reporter | 10.556,79 |

3. L'assemblée donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2002.

4. L'assemblée donne décharge au Réviseur externe GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS.

5. Nominations statutaires: Le Conseil d'Administration, en sa séance du 19 décembre 2002, a accepté la démission de Monsieur Christian Zerry en tant qu'administrateur.

Il a été remplacé par Monsieur Dominique Lefevre.

Pour la société

B. Vulfs / M. Nozza

Administrateurs-délégués

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04772. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016812.2/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 84.535.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Dr. D. Steberl / D. Krawczyk

Deputy Managing Director / Head Accounting

(016807.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ANTONIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.334.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature

(016850.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ANTONIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.334.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016849.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ANTONIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.334.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature

(016847.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ANTONIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 756.075,25 EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.334.

—
En date du 3 avril 2003, l'associé unique de la société a décidé le transfert du siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016699.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GLANBIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.733.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016815.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.806.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016817.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ELY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.357.

Le bilan au 31 décembre 1999 enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04913 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

ELY INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(017706.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

ELY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.357.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

ELY INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(017708.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

ELY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 10.357.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

ELY INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(017712.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.489.

Il résulte de la résolution écrite de la société en date du 7 mars 2003 que le gérant a décidé de mettre fin avec effet immédiat au mandat de Monsieur Olivier Dorier demeurant à Olm (Luxembourg) en tant que fondé de pouvoir de la société et d'annuler tout pouvoir de signature lui conféré antérieurement.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

Le directeur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016835.2/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.119.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016838.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

DESIGN CONNECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 79.416.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le dix février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Konter, boucher, demeurant à L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès;

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée DESIGN CONNECTION, S.à r.l. avec siège social à L-3490 Dudelange, 8, rue Jean Jaurès;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 79.416;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 24.412;

et modifiée suivant assemblée générale sous seing privé daté du 15 mai 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 61.623.

b) Que d'un commun accord le prédit associé de la société à responsabilité limitée DESIGN CONNECTION, S.à r.l. a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat.

L'associé unique déclare reprendre tous les actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq (5) années à L-3490 Dudelange, 8, rue Jean-Jaurès.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Konter, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 2003, vol. 875, fol. 38, case 2. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 mars 2003.

C. Doerner.

(017725.3/209/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

THAMES WATER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.266.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016839.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

THAMES WATER OVERSEAS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.267.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature

(016841.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

RIATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.703.

Le bilan au 5 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature

(016844.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

E.A.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 90.385.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(016852.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

**BOSS ENERGIESYSTEME, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
Zweigniederlassung der BOSS GmbH.**

Sitz der Niederlassung: L-6737 Grevenmacher, 1A, rue de l'Hôpital.
H. R. Luxemburg B 92.822.

Die BOSS, GmbH, Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-66115 Saarbrücken, Ernst-Abbé-Strasse 7, eingetragen im Handelsregister Amtsgericht Saarbrücken, unter der Nummer HRB 7792:

- eröffnet zum 1. Februar 2003 auf Weisung des Handlungsbevollmächtigten eine unselbständige Filiale in Luxemburg, unter folgender Bezeichnung und Adresse:

BOSS ENERGIESYSTEME, Niederlassung Luxemburg

1A, rue de l'Hôpital, L-6737 Grevenmacher

- Handlungsbevollmächtigter und Zeichnungsberechtigter der Gesellschaft ist Herr Günther Sosnowski

- Gegenstand der Gesellschaft ist der Bau von Photovoltaikanlagen

i. A. Meier

Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(016854.3/0/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

DALMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.398.

Le bilan au 5 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Signature

(016853.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

DE FUARWEMESCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 20, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 62.320.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Esch, le 31 mars 2003 à 10 heures

1. Il est décidé de transférer le siège social actuel à l'intérieur de la commune d'Esch et ce avec effet immédiat:

La nouvelle adresse sera:

20, rue Michel Rodange

L-4306 Esch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

J. Beidler

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016855.3/725/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

L&C PARTNERS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 321, rue de Rollingergrund.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Mun Cheong Law, cuisinier, demeurant à L-2440 Luxembourg, 126, rue de Rollingergrund, né à Perak (Malaisie,) le 4 octobre 1966,

2.- Monsieur Shei Chow Liang, serveur, demeurant à L-1477 Luxembourg, 22, rue des Etats-unis, né à Kalimpong/W. Bengal, le 10 août 1965.

Lesquels comparants, présents comme dit ci-avant ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège.

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers et immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination de L&C PARTNERS SCI.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

2. Apports, Capital, Parts Sociales.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq euros (2.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:

| | |
|--|----|
| 1.- Monsieur Mun Cheong Law, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- Monsieur Shei Chow Liang, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |

| | |
|------------------------------|-----|
| Total: cents parts | 100 |
|------------------------------|-----|

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-proprétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

3. Gestion de la société.

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

4. Assemblée générale.

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quelque soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

5. Etats de situation et répartition du bénéfice.

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 2003 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

6. Disposition générale.

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 700,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Mun Cheong Law, cuisinier, demeurant à L-2440 Luxembourg, 126, rue de Rollingergrund, né à Perak (Malaisie,) le 4 octobre 1966, et

Monsieur Shei Chow Liang, serveur, demeurant à L-1477 Luxembourg, 22, rue des Etats-unis, né à Kalimpong/W. Bengal, le 10 août 1965,

lesquels auront tous pouvoirs pour engager la société par leur signature conjointe, y compris ceux de prendre hypothèque et donner mainlevée.

2.- Le siège de la société est établi à L-2441 Luxembourg, 321, rue de Rollingergrund

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.C. Law, S.C. Liang, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, vol. 138S, fol. 68, case 8.- Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 avril 2003.

P. Decker.

(017129.3/206/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

CROWN YORK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 72.822.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, en date du 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 70, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour la Société

Signature

(016979.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 45.889.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2002, die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2002 abgelaufene Geschäftsjahr sowie die Anlage wurden eingetragen in Luxemburg am 10. April 2003, LSO-AD02201, und wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg am 14. April 2003 hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. April 2003.

PROFITRUST INVESTMENT ADVISORY COMPANY S.A.

Unterschriften

(016859.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

MATPRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.264.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, réf. LSO-AC04881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour la Société

Signature

(016983.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

HEPTA CONSULT, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 80.189.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, réf. LSO-AC04879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour la Société

Signature

(016986.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

ZANOLINI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.366.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, réf. LSO-AC04878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour la Société

Signature

(016988.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

FURLA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.408.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, réf. LSO-AC04874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour la société

Signature

(016989.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

C.E.O., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.334.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, réf. LSO-AC04870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour la société

Signature

(016991.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.339.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, réf. LSO-AC04872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016992.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

BOCCALEONE 167 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 42.148.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 9 décembre 2002

1) L'assemblée décide de modifier la quatrième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2002 relative à l'affectation des résultats qui sera ainsi modifiée:

| | | |
|--------------------------------|-----|----------------|
| - Résultat de l'exercice | EUR | 6.355.114,92 |
| - Résultats reportés. | EUR | 101.282.966,96 |
| - Autres réserves. | EUR | 10.117.392,15 |
| - Résultat disponible | EUR | 117.755.474,03 |

A affecter comme suit:

| | | |
|----------------------------|-----|----------------|
| - Réserve légale | EUR | 327,24 |
| - Dividende | EUR | 115.312.168,60 |
| - Résultats reportés. | EUR | 2.442.978,19 |

2) L'assemblée charge le Conseil d'Administration d'informer les anciens actionnaires et de leur réclamer les sommes à restituer à la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

BOCCALEONE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(017055.2/815/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

MMAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.738.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD04010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

MMAC INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(017072.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

CARDOSO ET FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 43, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 48.539.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg.

(017660.3/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

GRANDIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.236.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

GRANDIN S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017097.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

LERMITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.270.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

LERMITA S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017100.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

FARSALO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 44.304.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue en date du 9 décembre 2002*

1) L'assemblée décide de modifier la quatrième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2002 relative à l'affectation des résultats qui sera ainsi modifiée:

| | | |
|--------------------------------|-----|----------------|
| - Résultat de l'exercice | EUR | 7.108.021,90 |
| - Résultats reportés | EUR | 163.277.770,19 |
| - Résultat disponible | EUR | 170.385.792,09 |

A affecter somme suit:

| | | |
|----------------------------|-----|----------------|
| - Réserve légale | EUR | 361,40 |
| - Dividende | EUR | 166.910.535,25 |
| - Résultats reportés | EUR | 3.474.895,44 |

2) L'assemblée charge le Conseil d'Administration d'informer les anciens actionnaires et de leur réclamer les sommes à restituer à la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

FARSALO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04764. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(017054.2/815/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

LAMAZERE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.128.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

LAMAZERE HOLDING S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017101.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

LAIRNISIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.011.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

LAIRNISIA INVESTMENT S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017102.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

LAGORNO S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

LAGORNO S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017103.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 avril 2003.

H. Hellinckx.

(017676.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

MANDO COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.476.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

MANDO COMPANY

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017104.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

MAGNUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.779.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

MAGNUS S.A. HOLDING

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017105.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

LUXFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.535.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

LUXFINANCE S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017106.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

TIMBER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 avril 2003.

H. Hellinckx.

(017678.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

GANDALF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| - Résultats reportés. | (LUF 20.899.558,-) |
| - Perte de l'exercice | (LUF 159.679,-) |
| - Report à nouveau | (LUF 21.059.237,-) |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017172.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

GANDALF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03790, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| - Résultats reportés. | (LUF 11.202.830,-) |
| - Perte de l'exercice | (LUF 9.696.728,-) |
| - Report à nouveau | (LUF 20.899.558,-) |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017170.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

GANDALF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03789, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| - Résultats reportés. | (LUF 4.670.833,-) |
| - Perte de l'exercice | (LUF 6.531.997,-) |
| - Report à nouveau | (LUF 11.202.830,-) |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017168.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

GANDALF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03787, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| - Résultats reportés. | (LUF 4.372.939,-) |
| - Perte de l'exercice | (LUF 297.894,-) |
| - Report à nouveau | (LUF 4.670.833,-) |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017166.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

LUXACT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.319.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

LUXACT S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017107.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

MEROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.985.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

MEROPE HOLDING S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017108.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

IN HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.622.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour IN HOLDINGS I, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(017695.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

IN HOLDINGS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.622.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour IN HOLDINGS I, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(017697.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

MERIDEL HOLDING , Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.169.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

MERIDEL HOLDING

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017109.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

MARITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.427.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

MARITA S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017111.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

OLIWA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

OLIWA HOLDING S.A.

A. Schaus / A. De Bernardi

Administrateurs

(017139.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

SUNRAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.797.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

SUNRAYS S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateurs

(017140.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

OMA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.596.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

OMA

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017113.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

NOVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.627.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

NOVALUX S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017114.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

ALCAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.733.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

ALCAFIN S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(017143.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

TW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 81.348.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03725, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

TW S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(017148.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

JULIUS BAER MULTIFUND ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.422.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Dr. D. Steberl / D. Krawczyk

Deputy Managing Director / Head Accounting

(016801.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

JULIUS BAER MULTICLIENT ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 87.873.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour la société

JULIUS BAER (LUXEMBOURG) S.A.

Dr. D. Steberl / D. Krawczyk

Deputy Managing Director / Head Accounting

(016804.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GENERAL MEDITERRANEAN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.453.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD03013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

N. Zareba-Schmit.

(016806.3/1128/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

RF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.111.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme RF INTERNATIONAL S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, extraordinairement en date du 6 juin 2002 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 octobre 2001 sont approuvés.
- Le perte de l'exercice qui s'élève à LUF 5.935.801,- est reportée.
- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 octobre 2000.
- La démission de CARDINAL TRUSTEES LIMITED, Commissaire aux Comptes est acceptée.
- TEMPLE AUDIT S.C. est nommée Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2003.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017700.3/1349/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2003.

NORDIKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.411.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

NORDIKA HOLDING S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017115.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

NEWHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.374.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

NEWHOLD S.A.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017116.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.

NAJAC HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.485.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

NAJAC HOLDING

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017117.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2003.
